

Séminaire des organes déconcentrés

20 et 21 août 2017- Agen

Compte-rendu

Le séminaire de rentrée traditionnellement réservé aux présidents des ligues régionales a été étendu pour la première fois aux présidents des comités départementaux qui ont été invités à cette réunion par le Président de la FFE, Bachar Kouatly.

Une vingtaine de représentants des organes déconcentrés se sont donc retrouvés les 20 et 21 août 2017 à Agen, dans le cadre du Championnat de France d'Echecs, pour deux matinées de travail.

Les échanges qui ont eu lieu ont permis d'aborder de nombreux thèmes avec les représentants de la FFE : Bachar Kouatly (Président), Stéphane Escafre (Secrétaire Général), Pascal Lazarre (Secrétaire Général adjoint), Larbi Houari (Conseiller à la présidence), Jérôme Valenti (Directeur Général), Damien Prouvost (Juriste) et Eric Prié (Président de la Commission Technique).

Dimanche 20 août 2017

Présentation du séminaire et des objectifs

En ouverture, Bachar Kouatly a souhaité la bienvenue aux participants et expliqué les raisons de l'ouverture de cette réunion aux présidents des comités départementaux : il s'agit de dialoguer avec tous les acteurs de la fédération, dans le cadre d'un processus pour décloisonner les échanges, en espérant que ceux-ci puissent apporter de nouvelles idées pour mener la politique fédérale.

En rappelant qu'historiquement ce séminaire permettait d'entendre les problèmes des ligues régionales et de tenter d'y remédier, Stéphane Escafre a précisé que l'extension de la réunion aux comités départementaux permet d'avoir davantage de retour du terrain.

La parole a ensuite été donnée aux participants, qui ont pu exprimer leurs difficultés et inquiétudes :

- Philippe Dussart (Président du Comité de l'Ardèche) a expliqué les difficultés rencontrées pour développer le jeu d'Echecs dans un département rural et exprimé son souhait d'une reconnaissance en zone défavorisée.

- Daniel Roos (représentant de la Ligue du Grand-Est) a relayé ses inquiétudes concernant les interventions dans les écoles face à la disparition programmée des contrats unique d'insertion et à l'exigence de certificat de qualification professionnelle.

- Gilles Suez-Panama (Président de la Ligue de Martinique) a manifesté son souhait d'une solution afin que les clubs d'outre-mer puissent parvenir à participer aux compétitions nationales.

- Pierre Leblic (Président de la Ligue d'Occitanie) a fait part de son regret de la disparition du séminaire réservé aux présidents des Ligues et a évoqué les problèmes rencontrés par la Ligue d'Occitanie qui ne peut adhérer au CROS régional du fait que la FFE n'est pas affiliée au CNOSF, alors que certains CROS et CDOS permettent l'affiliation d'organes déconcentrés de la FFE et que cela a un impact sur les subventions.

D'autres sujets ont aussi fait l'objet de débats lors de ce tour de table et notamment :

- l'arrêt du calendrier de la Fédération en avril, contraignant pour les organes déconcentrés dans l'organisation des championnats à leur échelon (Jean-François Roux, Président du Comité de l'Aisne), mais qui permet aux clubs d'organiser des tournois au printemps et en été (Dominique Ruhlmann, Président du Comité d'Ille-et-Vilaine).

- la diminution du nombre de licenciés constatée cette année (55 746 licenciés au 20 août 2017 contre 57 964 lors de la saison 2015-2016), qui peut s'expliquer par l'effet d'une année post-électorale (André Rasneur, Président de la Ligue Ile-de-France), mais révélatrice d'un déclin du nombre de licences adultes depuis de nombreuses années (Georges Bellet, Président de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes).

Nouvelles ligues et fonctionnement par ZID

Le Président de la Commission Technique, Eric Prié, a rappelé la décision prise par le Comité Directeur des 17 et 18 juin 2017, entraînant la suppression de la notion de zones interdépartementales (ZID) dans le règlement du Championnat de France des clubs.

L'organisation des championnats jeunes et les quotas de qualifications restent toutefois définis selon les zones interdépartementales.

Pierre Leblic a ensuite présenté le fonctionnement de la Ligue Occitanie qui organise les groupes de « National » des interclubs adultes conformément au règlement puisque celui-ci ne prévoit pas une telle organisation au niveau des ZID.

Projet fédéral

Le juriste de la FFE, Damien Prouvost, a rappelé les références au projet fédéral dans les statuts et le règlement intérieur : il est mis en œuvre par le Comité Directeur qui en coordonne les modalités d'application à compter de sa présentation en Assemblée Générale, puis est appliqué et relayé par les organes déconcentrés de la FFE.

Le Directeur Général de la FFE, Jérôme Valenti, a ensuite présenté le futur projet fédéral, une feuille de route pour le développement de la FFE jusqu'en 2020. Il vise à l'accomplissement d'objectifs communs à tous les acteurs de la vie fédérale autour de cinq volets : collaborer, piloter, sensibiliser, médiatiser et produire.

En réponse à une question de Didier Fretel (Président du Comité de Loire-Atlantique), Jérôme Valenti a assuré qu'il était bien l'auteur du document de présentation et que celui-ci n'a rien coûté à la fédération.

Cohérence nationale de la communication fédérale

Pour présenter ce sujet à l'ordre du jour, Larbi Houari a expliqué que la communication des organes déconcentrés pourrait être améliorée par une uniformisation de leurs sites internet, ce qui leur donnerait une plus grande visibilité.

Il a ainsi réfléchi à un tel projet en travaillant sur un premier site internet dédié pour la commission « Ligue Réunionnais Provisoire du Jeu d'Échecs » qui accomplit les missions exercées par l'ancienne Ligue en liquidation judiciaire.

Larbi Houari a donc présenté ce site internet en soulignant l'identité visuelle « échecs » de la page d'accueil qui diffère de la majorité des sites des organes déconcentrés dont les seules photos sont celles de remises de prix.

Pour une meilleure visibilité, les informations « tout public » figurent au milieu de la page d'accueil (trouver un club – les champions réunionnais - derniers tournois joués – activités scolaires) tandis que les informations spécifiques à la ligue (commissions – décisions – calendrier) sont contenues dans les onglets en haut de la page d'accueil. Le calendrier interactif présenté serait l'une des principales avancées, les clubs pouvant directement intégrer des annonces de tournois (avec photos et géolocalisation) à ce calendrier.

Suite à cette présentation, Larbi Houari a précisé qu'il pourrait être envisagé de proposer, sur ce modèle, un site internet préfabriqué aux ligues régionales et un site internet préfabriqué aux comités départementaux. Ce service serait fourni gratuitement aux organes déconcentrés qui n'auraient alors qu'à compléter et mettre à jour leur site internet.

Les représentants des organes déconcentrés se sont montrés sensibles à ce projet, en soulignant que « cette uniformisation est l'esprit d'une fédération » (Pierre Leblic).

Jacques Bouthier (Président du Comité de Haute-Garonne) a également salué cette démarche, tout en précisant que celle-ci mériterait d'être approfondie en prenant le temps qu'il faut pour réfléchir aux différents aspects de ce sujet.

Bachar Kouatly a ensuite proposé de procéder à un vote consultatif sur le principe d'uniformisation des sites internet des organes déconcentrés, qui a recueilli l'unanimité des 18 représentants des organes déconcentrés présents au moment du vote.

Lundi 21 août 2017

Aboutissement du processus de fusion des ligues

En ouverture de la deuxième journée du séminaire, Stéphane Escafre a présenté les problématiques qui découlent de la fusion des ligues régionales, et notamment les contraintes géographiques qui font que certaines ligues ont plus de facilité à fonctionner avec une seule entité que d'autres.

Il a également évoqué des disparités entre les ligues sur la répartition du prix de la licence qui ont été explicitées par Damien Prouvost : les ligues régionales fixent unilatéralement leur part

du prix de la licence, la seule limite étant de ne pas dépasser la part fédérale : une licence A adulte coûte ainsi moins de 40€ dans certaines régions, contre près de 50 € dans d'autres.

Ce sujet a été conclu sur la possibilité d'instaurer une uniformisation du prix de la licence, avec une part régionale commune à tous les ligues.

Les représentants des organes déconcentrés ont ensuite échangé sur la situation dans leurs ligues suite à la fusion et partagé leurs points de vue.

Cette discussion a permis de constater d'importantes différences de fonctionnement entre les ligues. Par exemple, la Ligue du Grand-Est tient à conserver des championnats séparés selon les zones interdépartementales reprenant la délimitation des anciennes régions, tandis que la Ligue de Normandie souhaite fonctionner avec un seul championnat régional jeune dès cette année, avec des qualifications au classement général sans distinction entre les deux ZID.

Eric Prié a signalé à Michel Hacoult (Président de la Ligue de Normandie) que cette proposition n'a pas été validée par la Commission Technique puisque les règlements sportifs n'autorisent pas une telle organisation. Stéphane Escafre a précisé qu'une décision politique dérogatoire pourrait être prise pour autoriser la Ligue de Normandie à fonctionner de cette manière.

Un débat s'est ensuite installé sur les conséquences éventuelles du fonctionnement des Ligues avec un seul championnat régional. Si les quotas de qualifiés par ZID étaient amenés à être supprimés, certains départements comme l'Auvergne et le Limousin seraient alors difficilement représentés lors du Championnat de France Jeunes (Eric Prié, Stéphane Escafre).

Plusieurs participants ont alors considéré que la question qui se pose ici est celle de l'orientation à donner à ce championnat : une compétition qui regroupe les meilleurs joueurs ou une grande fête des échecs permettant la représentation de tous les départements.

André Rasneur a notamment souligné la situation de la Ligue Ile-de-France où certains joueurs non qualifiés ont un meilleur classement Elo que les premiers de certaines ZID.

En rappelant qu'il souhaitait ouvrir le Championnat de France Jeunes à un maximum de participants, Bachar Kouatly a estimé que ces deux options ne sont pas incompatibles.

Un consensus a semblé se dégager pour faire évoluer les règlements en permettant à chaque Ligue de déterminer librement ses qualifications selon un classement régional ou selon un classement par ZID (Dominique Ruhlmann, Pierre Leblic), cette orientation permettant également de redéfinir un nouveau mode de calcul pour les qualifications du Championnat de France Jeunes (Eric Prié, André Rasneur).

Les représentants des organes déconcentrés ont également échangé autour de la baisse des subventions qui leur sont octroyés, diminution qui s'est intensifiée avec la réforme territoriale de l'Etat (Pierre Leblic, Georges Bellet). Laurent Nouhaud (Président de la Ligue des Pays de la Loire) a également constaté dans sa région que les subventions CNDS qui étaient accordées aux organismes départementaux sont désormais directement octroyées aux organismes régionaux.

Rôle et place des comités départementaux

La présence de présidents des comités départementaux a permis d'évoquer leurs rôles au fil des débats. Didier Fretel a ainsi expliqué que les comités accompagnent les clubs, en aidant et orientant notamment les nouveaux clubs. Stéphane Escafre et Daniel Roos ont salué une initiative dans ce sens par le Comité Départemental de Meurthe-et-Moselle.

Concernant la place des comités départementaux au sein des Ligues et de la FFE, Eric Prié (Président des Comités de l'Ariège et de l'Aude) a exprimé le besoin de conventions d'objectifs entre les comités et les ligues, ou entre les comités et la FFE, pour permettre un meilleur développement des comités départementaux.

Référents ligues

Bachar Kouatly et Larbi Houari ont expliqué que l'idée première du référent régional évoquée pendant la campagne à la présidence de la FFE peut être repensée puisqu'il a été constaté depuis le début du mandat que les besoins ne sont pas les mêmes d'une ligue à l'autre. Ainsi, au lieu d'un référent dans chaque ligue, celles-ci pourraient disposer de crédit-temps afin que leurs problèmes spécifiques soient résolus par des personnes susceptibles de leur venir en aide.

Certains représentants des organes déconcentrés ont ainsi fait part de leurs besoins diversifiés : Eric Leduc (Président du Comité de Lot-et-Garonne) demande à disposer d'un mode d'emploi pour les tâches institutionnelles et administratives du Comité, Philippe Pages (Président du Comité de Tarn-et-Garonne) aurait besoin d'une personne pour aider à la création de clubs dans le département, Jean-François Roux souhaiterait avoir des correspondants par thème au niveau fédéral, et Daniel Roos apprécierait une analyse extérieure pour permettre d'identifier ce qui ne fonctionne pas.

Bachar Kouatly en a conclu que les référents pourraient apporter de tels services, en apportant aux ligues une réponse à leur besoin dans un instant t. Le Président a assuré que cette aide serait financée par la FFE.

Organisation du siège fédéral

En faisant le parallèle avec la possibilité de financement pour les référents, Didier Fretel a demandé aux membres du Bureau Fédéral présents des explications sur le licenciement économique d'une salariée du siège fédéral (date de la décision, raisons).

Bachar Kouatly a répondu que cette décision a été prise par le Bureau Fédéral avant la nomination de Stéphane Escafre au poste de Secrétaire Général, ce qui a été confirmé par ce dernier.

Le Président de la FFE a expliqué cette décision par un changement de fonctionnement adapté au monde d'aujourd'hui, la Fédération ne pouvant plus supporter des charges fixes importantes pour un tel poste, alors que le recours actuel à des prestataires ne contraignent pas à ces coûts statiques, tout comme le financement des futurs référents. Il a ensuite précisé que certains services commerciaux (Boutique FFE, Revue Echecs et Mat Junior) seraient externalisés et qu'il est nécessaire de pouvoir embaucher un Directeur Général.

Didier Fretel a estimé que ces explications entraînent en contradiction avec les motifs économiques précisés dans la lettre de licenciement, et a regretté que le Comité Directeur n'a pas été informé de cette décision lors sa réunion des 17 et 18 juin 2017.

André Rasneur, membre du Comité Directeur, lui a répondu qu'il avait personnellement été averti de ce licenciement.

Pierre Leblic a exprimé son amertume par rapport à cette décision, expliquant que la Ligue d'Occitanie n'avait désormais plus d'interlocuteur au siège fédéral pour lui fournir certaines informations, et estimant que ce licenciement marque un coup d'arrêt dans la dynamique fédérale portée par Bachar Kouatly depuis son élection.

Larbi Houari a répondu que ce n'est pas un échec à attribuer à la nouvelle équipe puisque ce n'est pas elle qui a créé le poste supprimé.

Didier Fretel a également demandé si le risque d'une condamnation par le conseil des prud'hommes en cas de contentieux sur ce licenciement avait été envisagé.

Bachar Kouatly a répondu qu'il y a toujours un risque, nécessitant 15 à 20 000 € de provisions, mais qu'il faut du changement pour faire changer les choses, la priorité étant de s'engager dans le développement afin d'atteindre l'objectif annoncé de 100 000 licenciés.

Clôture du séminaire

Le Président Bachar Kouatly a clôturé cette réunion en remerciant les participants pour leur présence et en soulignant la qualité des échanges qui ont eu lieu.

Il a aussi exprimé sa volonté de pouvoir échanger avec les représentants des organes déconcentrés plus d'une fois par an, lors d'une nouvelle réunion, ou de manière dématérialisée sur des sujets spécifiques comme l'a également proposé Larbi Houari.

Bachar Kouatly
Président FFE



Stéphane Escadre
Secrétaire Général FFE

